

ROULOTTE AU BONHEUR BRESSAN

CONTRAT DE LOCATION

Entre le propriétaire

Dominique NYGREN – 482 rue du petit pays – 71310 LA CHAPELLE
SAINT SAUVEUR
Tél. 06 65 24 74 82 - contact@aubonheurbressan.com -
www.aubonheurbressan.com

Et

M./Mme/Mlle ,.....
Domicile.....
.....
Tél. : E-mail :

Il a été convenu d'une location saisonnière de la roulotte GIPSY /
ESMERALDA (rayer la mention inutile), comportant les équipements
suivants : couchage pour 4 personnes, linge de lit , linge de toilettes, salle de bain
équipée d'un WC, d'une cabine de douche, d'une vasque sur meuble, kitchenette
avec 2 plaques électriques, hotte, un mini four multifonctions, un réfrigérateur,
vaisselle et batterie de cuisine, bouilloire électrique, cafetière électrique, grille-
pain, téléviseur, barbecue, bain de soleil, table de jardin et bancs.

Adresse de la location :

482 rue du petit pays à LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR (71310)

Période de location : du/...../..... **16h00** au/...../.....
11h00.

Départ tardif 15 heures (en fonction des disponibilités) : 15€

Si vous deviez arriver après 19 heures, merci de l'indiquer lors de
l'envoi de ce contrat de location

Nombre de personnes : adultes :
enfants :âge :

Prix total de location :€ dont charges comprises : eau
et électricité, taxe de séjour, forfait ménage fin de séjour pour les séjours
supérieurs à une nuit. Le forfait ménage fin de séjour exclut la vaisselle et
le barbecue. Celui-ci devra être vidé avant de quitter la roulotte.

Arrhes à verser à la signature de ce contrat : 25% du montant total du
séjour soit.....€

Solde à verser à la remise des clés de la roulotte : €
avec un chèque de caution de 200€.

**Votre réservation ne sera effective qu'à réception du présent contrat
accompagné de votre règlement.**

***En signant et renvoyant le présent contrat de location, vous déclarez
avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de
vente mentionnées sur le site www.aubonheurbressan.com***

Fait en deux exemplaires, dont un à conserver,
à Le

(Signature du locataire précédée de la mention « lu et approuvé »).

Règlement à effectuer à l'ordre de Dominique NYGREN.